LES HOMMES DU JOUR

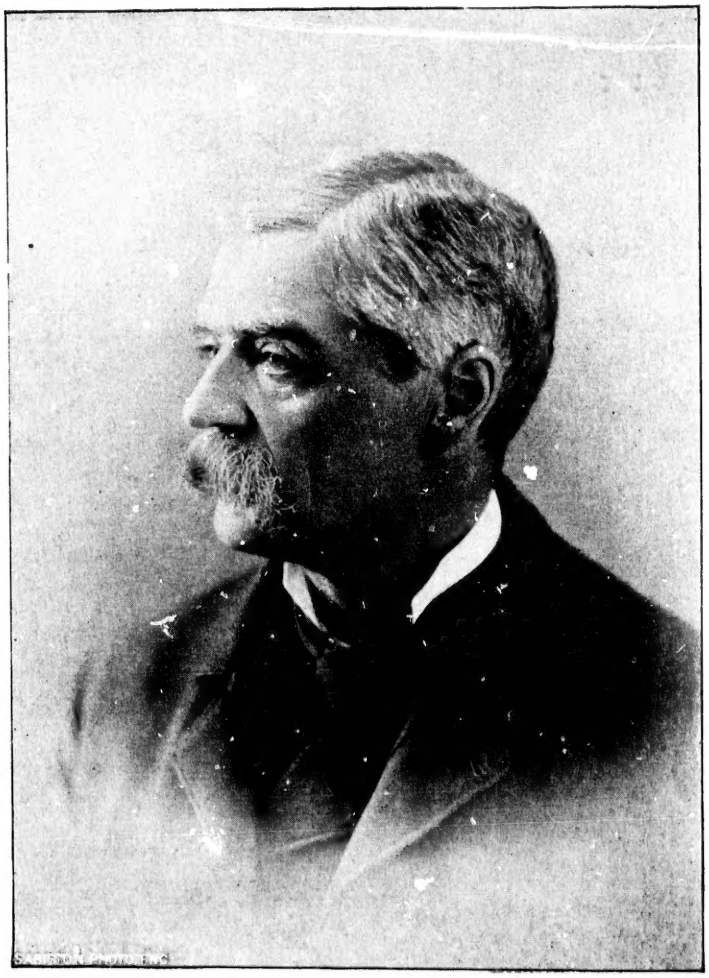

A. R. ANGERS

A. R. ANGERS

La première session de la troisième législature de Québec venait de s'ouvrir, au commencement de novembre, 1875. Etudiant de première année à l'Université Laval, frais émoulu des bancs du collège, avide de m'initier à toutes les manifestations intellectuelles, littéraires et politiques, je caressais depuis longtemps un rêve, naïf et radieux comme tous ceux que la jeunesse embellit de ses illusions et de ses enthousiasmes : je brûlais du désir d'assister aux séances de l'assemblée législative et aux joûtes oratoires des représentants du peuple, dont les échos lointains avaient fait tant de fois tressaillir mon cœur d'écolier.

Ah ! l'âge heureux et charmant, où les impressions sont vivaces, les admirations ardentes, les aspirations généreuses, où l'on voit tout à travers un prisme, où chaque jour nous apporte une sensation, nous dévoile un horizon, nous révèle un monde, nous montre une perspective, nous découvre des aspects inconnus la veille ! Age charmant, mais redoutable ! Car c'est à ce moment que se décident les avenirs et que s'orientent pour le bien ou pour le mal les destinées humaines.

De tous les prestiges qui peuvent éblouir un jeune homme de dix-huit ans, au sortir d'un cours classique, il n'en est guère de plus séduisant que celui de la tribune. Les souvenirs de Démosthène, de Cicéron, de Fox, de Burke, de Mirabeau et d'O'Connell hantent nos imaginations ; des lambeaux des Philippiques et des Catilinaires, des fragments détachés des scènes oratoires fameuses flottent dans nos mémoires ; des visions de forum passent devant nos yeux ravis, et nos âmes sont émues par les brillantes réminiscences de la gloire antique. Dans de telles conditions, quoi d'étonnant que la parole, le verbe éloquent exercent, sur les jeunes hommes surtout, une attraction souveraine ?

C'est cette attraction puissante qui me conduisait vers le vieux parlement, le 7 novembre, 1875. Guidé par un camarade, un ancien plus versé que moi dans le dédale et la consigne du palais législatif, j'allai prendre place, avec une émotion réelle et sincère, sur les banquettes destinées au *vulgus profanum*, dans l'une des galeries de la chambre d'assemblée. Et je me mis à chercher du regard les représentants porteurs de noms célèbres que les journaux nous avaient appris à connaître : Ouimet, Chapleau, Joly, Irvine, etc..

On prenait justement en considération le discours du Trône. C'était M. Landry, depuis député aux Communes et aujourd'hui sénateur, qui proposait l'adresse. Son discours, très orné, très élégant, très fleuri, débité avec une aisance parfaite, me plut beaucoup et produisit sur la Chambre une excellente impression.

Après lui, M. Joly se leva, en sa qualité de chef de l'opposition. Sa figure noble et franche, sa parole gracieuse, fine, correcte et pittoresque dans cet aimable grasseyement qui se prête si bien aux intentions ironiques du discours, m'enchantèrent vraiment, quoique ce fût là de l'éloquence libérale et que je fusse dès lors conservateur de vieille roche.

Après M. Joly, deux ou trois orateurs prirent la parole et poursuivirent le débat avec plus ou moins d'animation. Soudain un vif mouvement se produisit au milieu de la députation. Les galeries devinrent plus attentives, les têtes se penchèrent en avant. Un député, jeune encore, aux traits accusés, au teint hâlé, au regard étincelant, venait de se lever du siège qu'il occupait devant le second pupitre du côté droit. Maigre, de taille moyenne, bien proportionnée, portant la chevelure courte et une moustache déjà légèrement grisonnante, cet homme avait, dans la coupe de sa tête nettement dessinée, dans ses mouvements souples et nerveux, dans les lignes profondément accentuées de sa physionomie énergique, quelque chose de fier, de militant, de loyal, de viril et d'ardent, qui commandait l'attention et faisait dire irrésistiblement : c'est quelqu'un.

" Qui est-il ? " demandai-je à mon voisin.—" C'est Angers," me répondit-il.

C'était assez pour faire doubler d'intensité la vive impression que j'éprouvais en ce moment. En effet, le nom d'Auguste Réal Angers était déjà fameux en 1875. Ministre avant d'avoir jamais siégé en Chambre, homme de combat d'un cabinet né dans une crise et au

milieu des périls, capitaine improvisé,—pour notre district,—d'un parti assailli de toutes parts sur le champ de bataille électoral, et capitaine victorieux, en douze mois il avait conquis une renommée provinciale.

Cependant son autorité parlementaire ne s'était pas encore affirmée. Durant la session précédente, il avait servi sous un autre et n'avait pas donné toute sa mesure. Devenu *leader* de l'Assemblée depuis le triomphe du cabinet de Boucherville aux polls, il n'avait pas, jusque-là, pris possession du rôle si difficile de ministre dirigeant et de chef d'une majorité législative.

Il en prit possession ce jour-là avec un éclat, avec une puissance, avec une maîtrise dont ceux qui étaient présents ont gardé le souvenir.

Il me semble entendre encore cette harangue belliqueuse, vivante, hardie, d'un mouvement entraînant, où l'accent du lutteur revenu triomphant du combat éclatait comme un clairon et sonnait la charge des batailles futures. Dans un langage coloré, original, vigoureux, il reprochait à l'opposition son manque de patriotisme, son étroitesse de vues; il affirmait la force et la dignité de nos institutions provinciales; il signalait le gouvernement Mackenzie, alors régnant à Ottawa, comme l'ennemi de la province de Québec, et il terminait ce discours à l'emporte-pièce par la célèbre péroraison qui fit tant de bruit: "Il faut chasser les *grits* du parlement d'Ottawa à coups de corde et de fouet."

Cette parole était violente; mais elle était bien en situation. A cette date de 1875, on convenait généralement que M. Mackenzie, doué pourtant d'incontestables et sérieuses qualités, se montrait trop autoritaire, gouvernait d'une façon trop personnelle et refusait à notre province sa part légitime d'influence. L'acte d'accusation de M. Angers venait à propos. On avait justement rappelé, au cours du débat, les paroles de M. Holton, traitant la législature de Québec de "législature moribonde." La protestation indignée du solliciteur-général souleva les applaudissements passionnés de la droite conservatrice. Chaque fois qu'il se tournait vers elle pour accentuer ses paroles, elle l'acclamait avec enthousiasme. Le parti conservateur saluait le jeune *leader* qui donnait une voix à ses colères, à ses antipathies et aussi à ses espérances. Le colosse *grit* que la tempête de 1874 avait poussé sur le piédestal du pouvoir dans la puissance

semblait déjà chanceler et s'ébranler au choc de cette philippique ardente. Lorsque M. Angers reprit son siège, la majorité lui fit une ovation. Désormais l'autorité était conquise, le charme était établi, le prestige était créé : c'était à la vie et à la mort entre la députation conservatrice et le *leader* de la Chambre.

Les journaux firent écho à cette scène. *L'Evènement* lui-même, organe du parti libéral, félicita M. Angers de son succès. On lisait dans le numéro du lendemain : " Nous ne savons pas refuser notre témoignage au talent, même lorsqu'il se produit à droite. Nous devons dire que le discours de M. Angers a produit de l'effet dans les rangs ministériels et que le nouveau *leader* a montré, malgré quelques traits de mauvais goût, qu'il y avait en lui l'étoffe d'un orateur politique." Venant de *l'Evènement*, qui était, en 1875, le journal de l'opposition, le porte-voix de MM. Joly, Marchand, Bachand, Langelier, ce compliment, même avec sa restriction, valait tout un volume d'éloges.

Le héros de cette esquisse biographique avait alors trente-sept ans. Né à Québec, en 1838, il avait fait ses études au séminaire de Nicolet, où son caractère et ses aptitudes s'étaient fortement affirmés. Un incident de sa vie d'écolier mérite d'être ici noté. Aux séances de fin d'année, c'était la coutume, à Nicolet, de faire réciter des morceaux littéraires à quelques élèves et de faire décerner le prix de récitation au plus digne par le suffrage des auditeurs. Le jeune Angers concourut pour le prix et enleva la majorité des suffrages.

Ce fut sa première élection, sa première expérience du vote populaire, et elle était d'un heureux présage pour sa carrière à venir. Le souvenir de M. Angers est demeuré vivant à Nicolet, comme le prouvèrent les fêtes magnifiques de la réception du lieutenant-gouverneur en 1889.

M. Angers termina ses études très jeune, à dix-sept ou dix-huit ans, et l'exemple, la renommée, les succès paternels, aussi bien que ses facultés spéciales, le poussèrent vers le barreau.

Son père, M. Réal Angers, était l'un des hommes les plus distingués de l'époque. Jurisconsulte, poète, prosateur facile et fécond, il compta parmi l'élite qui dirigea le mouvement intellectuel, dans le Bas-Canada, de 1834 à 1854. Mais le fils devait s'élever plus haut encore que le père, et dans la carrière légale et dans la carrière publique.

Après une cléricature studieuse, M. Angers fut admis dans la docte profession en 1860, l'année même de la mort de son père. Bientôt il acquit une grande réputation comme avocat. Entré dans la société "Casault et Langlois," il devint, en peu de temps, l'une des lumières du barreau de Québec. Ses plaidoyers étaient toujours d'une ordonnance parfaite et d'un raisonnement vigoureux. Sa dialectique était redoutable, son érudition légale riche et sûre, et sa parole avait cette vivacité et cette clarté qui ont tant de prix devant les tribunaux. Les deux associés *seniores* étaient, de leur côté, des avocats de marque, et le bureau "Casault, Langlois et Angers" devint bientôt une des plus célèbres et des plus lucratives sociétés légales de la province.

De 1860 à 1874, M. Angers se donna tout entier au barreau. Je me trompe : Thémis eut bientôt une rivale dans le cœur du brillant avocat. Et cette rivale, ce fut la mer ; la mer, cette grande et sublime enchanteresse, dont le poète a dit :

"C'est la mer ! C'est la mer !—D'abord calme et sereine,
La mer, aux premiers feux du jour,
Chantant et souriant comme une jeune reine ;
La mer blonde et pleine d'amour ;
La mer baisant le sable et parfumant la rive
Du baume enivrant de ses flots...
Puis la mer furieuse et tombée en démence,
Et de son lit silencieux
Se redressant géante, et de sa tête immense
Allant frapper les sombres cieux"...

Qui ne connaissait, à Québec, il y a quinze ans, les exploits nautiques de M. Angers ? Il avait la passion maritime. Les loisirs de sa vie laborieuse étaient partagés entre les devoirs et les joies du foyer et la satisfaction donnée à son goût pour ce noble *sport* du *yachting*. Que de longues et belles soirées passées alors, avec quelques amis de choix, à étudier les cartes du golfe et des côtes de l'Atlantique ou à dessiner les formes sveltes d'un yacht de course ! Que de discussions sur la coque, la quille, la mâture, etc. !

La Mouette sortit, un jour, tout équipée, de ces études au coin du feu, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. C'est M. le docteur Wells, savant aimable et modeste, qui en fut l'architecte.

La Mouette ! Ce nom seul, pour les Québecquois au-dessus de

trente ans, évoque bien des souvenirs. Elle a tenu une grande place dans le cœur de M. Angers, cette élégante et fine nacelle, avec laquelle il accomplit naguère tant de prouesses ! Alexandre et Bucéphale n'étaient pas plus attachés l'un à l'autre. Sur *la Mouette*, M. Angers aurait entrepris la conquête du monde. Elle lui valut bien des triomphes aux grands jours des régates, et bien des moments d'âpre volupté dans ses luttes émouvantes contre le déchaînement des vents et des flots.

Il n'y a pas de doute que la vie du marin trempe le caractère et élève l'âme. La contemplation habituelle de la nature sublime, la mise en œuvre constante des énergies intellectuelles et physiques, le combat toujours imminent contre des imprévus redoutables, la poésie immortelle qui chante sans cesse sur la cime écumante des vagues, à travers l'immensité des nuits étoilées et dans les échos du rivage, sont autant d'éléments de force, de grandeur, d'originalité puissante, dont le cachet s'imprime sur celui qui ne craint pas de se livrer aux hasards des ondes.

J'aime à citer ici une page publiée en 1878 dans *le Canadien* par un biographe anonyme : " C'était en septembre, 1865. Je revenais d'une promenade dans le golfe du Saint-Laurent, à bord du *Lady Head*, une machine lente mais sûre. Nous étions alors entre Rimouski et la rive du nord, où le fleuve ressemble presque à une mer. Il pouvait être vers neuf heures de la matinée ; un vent d'est froid et sombre soufflait avec violence ; de gros nuages couraient au-dessus des vagues écumantes, lorsque, tout-à-coup, à une petite distance à notre droite, nous apparut un yacht de faible dimension, portant des ris dans les quelques voiles qu'il livrait à l'impétuosité du vent. Sa course était la nôtre, et sa marche, aussi rapide. Il ressemblait, par sa coque effacée et à l'allure de ses voiles blanches, à un grand oiseau rasant les flots et défiant l'abîme. Au milieu des éléments déchaînés, tout semblait calme sur le petit navire. A l'arrière, un jeune homme à la figure énergique, au teint brun, un peu hâlé par le soleil et les flots, portant un grand par-dessus et coiffé d'une casquette en drap, tenait la barre du gouvernail. Au-dessus des vagues soulevées, au milieu des vents violents, ce jeune homme était calme et imperturbable comme le Destin.

" Le capitaine du *Lady Head*, M. Davidson, un vieux loup de mer, nous apprit que ce yacht était *la Mouette*, et celui qui tenait la barre,

M. Angers, qui venait prendre l'air dans cette région un peu lointaine. Il ajouta qu'il n'y avait qu'un tel marin pour s'aventurer ainsi dans une pareille coquille, par ce temps de chien, mais qu'il lui faudrait gagner au plus vite un hâvre quelconque, de crainte d'accident. Mais *la Mouette* continua sa route comme nous, enjambant les flots, se courbant parfois sous les grands coups de vent, mais se relevant toujours avec fierté et grâce, nous escortant et finissant par nous dépasser, vers Saint-Jean-Port-Joli, où un léger accident força le *Lady Head* à éteindre ses feux et à ne voguer que sur sa toile."

Tous les étés, après de longs mois de travail au palais ou dans le cabinet de consultation, M. Angers s'embarquait, avec quelques amis, et partait pour la côte du nord, pour le golfe, pour le Labrador, relâchant où il voulait, faisant la chasse et la pêche, humant l'air libre de plages inhabitées, respirant à pleins poumons l'âcre parfum des brises maritimes, faisant provision de force vitale pour les labeurs sédentaires du barreau, où il venait se replonger ensuite avec un regain d'énergie, d'activité et d'intelligence.

Ce furent là de belles et paisibles années dans la carrière de M. Angers, et je suis sûr que, dans sa mémoire fidèle, il y a une place d'honneur pour les soirées maritimes de la rue Charlevoix, pour *la Mouette* et les lointaines croisières du golfe.

Mais un brusque changement de décor allait se produire dans sa vie. L'heure de l'action politique sonnait pour M. Angers.

Il était prêt. Contrairement à ce que font de nos jours un grand nombre de jeunes gens, il ne s'était pas jeté hâtivement dans le tourbillon électoral et dans la fournaise des luttes de parti. Il avait consacré les années propices de sa jeunesse aux labeurs féconds qui préparent les fruits de l'âge mûr. Son intelligence s'était enrichie, développée ; son jugement s'était affermi ; son talent s'était assoupli et fortifié dans l'exercice de la profession légale et dans les joûtes du barreau. Il avait acquis la science du jurisconsulte, l'expérience des affaires que l'homme de loi est forcé souvent d'étudier à fond. La lecture et les voyages avaient orné son esprit des connaissances les plus variées. Et, en même temps, il avait suivi la politique d'assez près pour ne pas être pris au dépourvu quand il serait forcé d'y entrer. Quatorze ans s'étaient écoulés depuis son admission au barreau. En février, 1874, M. Angers avait trente-six ans.

Ce fut à ce moment que les portes de l'assemblée législative s'ou-

vrirent devant lui. Le double mandat venait d'être aboli, et M. Cauchon, député de Montmorency pour la chambre locale et député de Québec-Centre pour la chambre des Communes, avait opté pour la chambre des Communes. Les électeurs de Montmorency jetèrent les yeux sur le brillant avocat dont un grand nombre d'entre eux avait pu apprécier déjà les éminentes qualités. et M. Angers fut élu unanimement député à l'assemblée législative.

Le parti conservateur, tout en saluant avec joie cette élection, ne se doutait pas encore de l'immense acquisition que venait de faire sa phalange législative. On applaudissait au succès du nouvel élu, on se réjouissait de ce comté conservé au drapeau sans coup férir, en cet instant critique où l'ancien député, M. Cauchon, passait à l'ennemi et où le règne des libéraux s'inaugurait triomphalement à Ottawa ; mais qui eût pu prévoir que, dix-huit mois plus tard, le jeune député serait le chef reconnu, le *leader* acclamé et victorieux de son parti dans l'assemblée législative ?

Ce fut cependant ce qui arriva. M. Angers n'avait pas encore siégé en chambre, quand l'affaire des Tanneries éclata, à la fin d'août, 1874. Il y avait moins d'un an que le cabinet de Sir John Macdonald avait sombré sur cet écueil connu dans notre histoire parlementaire sous le nom de "scandale du Pacifique." A quelques mois de distance, cette nouvelle machine infernale, éclatant sous les pas du parti conservateur, émut violemment l'opinion publique. Habilement exploitée par une presse ardemment hostile, cette affaire des Tanneries donna, un moment, aux libéraux l'espérance de s'emparer du pouvoir à Québec comme à Ottawa. L'honorable M. Ouimet, qui n'avait pourtant prévariqué en rien, non plus que ses collègues, crut plus sage et plus digne de se démettre, et M. de Boucherville fut appelé à former un cabinet. Mais l'embarras était de trouver des hommes à la hauteur des circonstances, et des hommes nouveaux. Le cabinet Ouimet comprenait presque tous les chefs conservateurs de l'assemblée. Dans ces conjonctures, le premier ministre fut admirablement avisé en offrant un portefeuille au député de Montmorency.

L'heure était solennelle et pleine de gravité. Fier, à juste titre, des succès éclatants remportés dans l'arène fédérale, le parti libéral montait à l'assaut de l'administration, à Québec, avec l'enthousiasme, l'intrépidité, l'élan d'une armée sûre de vaincre. Au contraire, le découragement et l'inquiétude régnaient dans le camp conservateur.

A tout instant, les anciens ministres, sous le coup d'un enquête, pouvaient se croire persécutés par leurs successeurs et mettre en péril le nouveau cabinet, que l'opposition, de son côté, accusait de jouer la comédie au profit de son prédécesseur. Le *leader* du gouvernement à l'assemblée, l'honorable M. Mailhiot, n'avait accepté ce poste difficile qu'avec répugnance et temporairement. Excellent avocat, — devenu, depuis, magistrat distingué, — ses goûts l'éloignaient des conflits violents où il se trouvait jeté, et il comptait surtout sur son jeune collègue, le solliciteur-général, pour l'aider à porter le poids du jour. M. Angers ne trompa pas l'espoir qu'on avait placé en lui et se jeta tête baissée dans la bataille. En peu de temps, il devint le champion reconnu du ministère. Cette première session lui fut précieuse. Il apprit la tactique parlementaire, la langue politique, les différences essentielles qui distinguent la harangue du plaidoyer. Lorsqu'il avait fait son *maiden speech*, il avait prononcé un discours écrit soigneusement d'avance, et s'était senti paralysé par ce texte appris de mémoire. L'effet n'avait pas répondu à l'attente du public, quoique le discours imprimé fût très bon. L'orateur ne se découragea pas. Il profita de l'expérience et, quelques jours après, il remporta un succès du meilleur aloi dans un débat où il parla d'abondance. On peut dire qu'à la fin de cette session, M. Angers était déjà l'un des hommes politiques le plus en vue de la province.

Mais l'arène électorale s'ouvrait. Le terme de la législature était expiré, et le cabinet de Boucherville allait, pour la première fois, subir le feu des *hustings* et l'épreuve du scrutin. On avait à combattre l'influence puissante du gouvernement Mackenzie, et le parti ministériel manquait un peu de cohésion. M. Angers paya glorieusement de sa personne. Il se prodigua et révéla les plus brillantes qualités de lutteur et de chef. On le vit sur tous les points menacés. Dans deux ou trois assemblées, il rompit des lances avec M. Letellier, ministre fédéral, qui n'avait pas hésité à descendre sur le champ de bataille provincial. Etait-ce un présage?

Le résultat des élections fut un triomphe pour M. de Boucherville et son cabinet, un prestige et une popularité éclatants pour le solliciteur-général Angers. A la réunion des Chambres, en novembre, 1875, il était *leader* de l'assemblée et remportait le succès oratoire dont j'ai rappelé le souvenir au début de cette esquisse.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la carrière du premier cabinet

de Boucherville. J'ai toujours pensé qu'il a été l'un des meilleurs gouvernements que la province ait eus depuis 1867. Son chef, que des évènements récents ont appelé à la tête de l'administration, était une des plus belles figures de notre monde politique. La noblesse de son caractère, son intégrité sans tache, sa fermeté invincible, son désintéressement absolu, son amour du bien public, la sûreté de ses principes et l'élévation de ses idées le désignaient au respect universel et faisaient de son nom un drapeau, ce qui est le suprême honneur et la gloire la plus incontestable d'un homme public. Après le premier ministre, M. Angers était l'âme du cabinet. Sa puissance de travail, ses grandes facultés oratoires, son énergie intrépide, sa loyauté et sa franchise, son honorabilité inattaquable, l'éclat de son talent, lui avaient acquis une influence et un ascendant immenses dans la législature et la province. Depuis 1876, il occupait le poste important de procureur-général. Et son rôle comme *leader* de l'assemblée législative devenait de plus en plus brillant.

Elle était composée d'hommes bien remarquables, cette chambre de 1875 à 1878. Il me semble la voir encore. Sur les premières banquettes de la droite, MM. Angers, Church, Chapleau, Robertson ; sur la seconde rangée, derrière les ministres, toute une pléiade de députés dignes de l'être : MM. Loranger, Taillon, Mathieu, Würtele, Beaubien, Alleyn, etc. ; à gauche, en première ligne, MM. Joly, Bachand, Marchand, puis MM. Préfontaine, Watts, Bellingham, Laframboise, etc.. La droite était évidemment plus forte en talents. Parmi les députés indépendants, on remarquait MM. A. Chauveau, Lynch et Cameron. La presse était représentée principalement par M. Tarte, à droite, et par M. Marchand, à gauche.

Au milieu de cette députation si brillante, M. Angers jouissait d'une autorité incontestable et incontestée. Il était le chef, non-seulement de nom, mais de fait. Trois années de travaux parlementaires avaient suffi pour le placer à ce haut rang.

Sa parole aussi avait grandi. Elle était devenue plus facile, plus naturelle, plus abondante, plus mouvementée, plus éloquente. On me permettra de citer ici ce passage magnifique d'une de ses péroraisons, dans le débat sur la question des chemins de fer, en 1878 : " La province était un bloc de marbre à peine arraché de la carrière, encore abrupt et informe. De ce bloc nous avons tiré une statue splendide ; et c'est au moment où nous allons la terminer, où nous voulons lui

donner la vie, faire couler en ses veines un sang généreux et fécond, que les libéraux veulent arrêter dans son œuvre l'ouvrier et faire tomber le ciseau des mains de l'artiste créateur. Malheur au pays qui compte au nombre de ses enfants de tels vandales ! " Une triple salve d'applaudissements enthousiastes salua cette figure superbe, jetée comme un défi et une menace à l'opposition muette et décontenancée.

En 1878, M. Angers était donc parvenu à l'apogée de sa carrière ministérielle. La politique ouvrait devant ses pas les plus glorieuses perspectives, lorsque le coup d'Etat du 4 mars vint briser cette carrière et tuer le cabinet qui se personnifiait en M. de Boucherville et lui.

M. Angers poussa un cri puissant d'indignation, qui fit tressaillir de colère le parti conservateur d'un bout à l'autre de la province. Devenu chef de l'opposition, il dénonça l'acte arbitraire de M. Letellier avec des accents entraînants. Je le vois encore, soumettant à la chambre les explications du gouvernement démis, l'œil en feu, la lèvre frémissante, soulevant ses partisans de la voix et du geste, se contrôlant, pourtant, et donnant plus d'effet à sa parole par cette impression de passion contenue qui s'en dégageait. J'entends encore cette phrase, entre-coupée par les bravos conservateurs : " Le parti conservateur n'est plus au pouvoir, mais il est, dans cette chambre, le pouvoir, le pouvoir qualifié, la majorité dans l'opposition, la majorité ici, la majorité dans le conseil, la majorité dans le pays. Le parti conservateur a reçu un renvoi d'office ; mais il reste non compromis, sans compromis, sans divisions, dévoué à la constitution et aux intérêts du pays."

Ce fut la dernière journée parlementaire de M. Angers à Québec. Un accident électoral l'empêcha de venir reprendre sa place à la tête du parti. Mais il n'en travailla pas moins énergiquement à faire punir le coup d'Etat du 4 mars, et l'on sait quel succès couronna ses efforts et ceux de MM. Chapleau et Church, qui avaient, conjointement avec lui, signé un factum pour demander au gouverneur-général en conseil la démission de M. Letellier.

Je touche ici à un point délicat, et je pressens les critiques qui vont élever la voix pour me dire : " Mais vous devriez glisser sur le coup d'Etat de M. Letellier, sur l'indignation de M. Angers, sur la démission du lieutenant-gouverneur en 1879 : tout cela n'est-il pas la condamnation des évènements que l'année 1891 a vu se dérouler à

Québec ? " En réponse à ce conseil, je crois utile d'anticiper un peu et de placer ici ce que je devrais naturellement dire plus loin. Il serait inconvenant, dans cette galerie de portraits, de faire de la politique irritante. Mais il me faut nécessairement aborder cette question, et je crois pouvoir la toucher de manière, non pas à faire approuver par les amis de M. Mercier l'acte du 16 décembre, 1891, mais à faire comprendre que deux actes, semblables en apparence, peuvent différer dans leurs mobiles, dans leur nature, dans leurs résultats.

La Couronne, ou le représentant de la Couronne, a incontestablement le droit de démettre un ministère, d'après la constitution. Mais il est admis par tout le monde que l'exercice de ce droit est entouré des restrictions les plus multiples et ne peut avoir lieu que dans les circonstances les plus graves, les plus extraordinaires. La raison d'Etat, la raison de salut public seule peut justifier un renvoi d'office, sous le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué depuis l'*ère victorienne*, suivant l'expression des historiens contemporains de la Grande-Bretagne. Il y a eu un renvoi d'office en 1878 ; il y a eu un renvoi d'office en 1891. Ces deux renvois d'office se sont-ils produits dans des circonstances identiques ? Là est toute la question. Peut-on dire que le cabinet de Boucherville, en 1878, apparaissait à l'opinion sous le même jour que le cabinet Mercier en 1891 ? La même raison d'Etat qui a été invoquée en 1891 pouvait-elle raisonnablement être invoquée en 1878 ? Voilà ce qu'il faut se demander avant de porter un jugement sur l'acte du lieutenant-gouverneur Angers. Evidemment, dans la pensée et dans la conscience du représentant actuel de la Couronne à Québec, les circonstances différaient du tout au tout. Elles différaient tellement, que le renvoi d'office jugé criminel par l'honorable M. Angers en 1878 lui paraissait un devoir impérieux en 1891. On peut discuter sur l'appréciation des circonstances, on peut soutenir que M. Angers a eu tort, en 1891, de croire le gouvernement Mercier mauvais, funeste aux intérêts publics, extravagant, malhonnête, passible de cette peine extrême appelée le renvoi d'office, lui qui avait protesté contre le renvoi d'office de M. de Boucherville en 1878. Mais cette discussion ne touche pas au point essentiel de la question. M. Angers a cru et croit encore que le cabinet de Boucherville n'avait pas mérité son renvoi, et il est intimement convaincu que le cabinet Mercier a mérité son renvoi. Les adversaires du

lieutenant-gouverneur peuvent dire qu'il s'est trompé dans son appréciation des circonstances ; mais ils ne peuvent attaquer sa logique ni sa sincérité. Crier au manque de logique, dans le cas actuel, ce serait proclamer que, parce qu'on a protesté contre une pénalité infligée à un innocent il y a quatorze ans, on n'a pas le droit d'imposer cette pénalité à un coupable aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais faire ressortir. Quant à la discussion des faits, des circonstances politiques, elle n'entre pas dans le cadre de cette biographie. Je me suis efforcé simplement de démontrer que l'honorable M. Angers n'a pas manqué de logique, au point de vue où il s'est placé.

Retournons maintenant sur nos pas, pour reprendre le fil de la biographie. Tombé du pouvoir en 1878, M. Angers se remit vaillamment à ses travaux d'avocat, tout en suivant d'un œil attentif la marche de la crise politique, au dénouement de laquelle il contribua si puissamment. Le parti conservateur aurait souhaité ardemment lui voir reprendre son poste de *leader* dans l'assemblée ; on parla même de lui ouvrir un comté, malgré le danger des circonstances. En effet, les deux partis étaient égaux en chambre, et chaque élection partielle devenait un combat désespéré. C'est peut-être pour cette raison que M. Angers ne rentra pas dans la législature.

Toutefois on avait toujours les yeux fixés sur lui. En février, 1880, le siège de Montmorency à la chambre des Communes étant devenu vacant, M. Angers fut sollicité d'accepter la candidature. Les électeurs de ce comté regrettaient cruellement la faute terrible qu'ils avaient commise, en 1878, en reléguant dans la vie privée un tel homme d'Etat. M. Angers accepta, et fut élu, par plus de 400 voix de majorité, contre M. de Saint-Georges, malgré les efforts du parti libéral.

Malheureusement, M. Angers ne fit que passer aux Communes, où il occupa, dès son arrivée, une place éminente. Son intervention dans les débats, à quatre ou cinq reprises, fut celle d'un grand *parliamentarian*, dont la valeur est égale à la renommée. Mais la politique avait déjà eu pour lui trop de déboires et, un deuil cruel étant venu assombrir son foyer et rendre ses enfants orphelins, M. Angers n'aspira plus qu'au repos et à une retraite honorable. Il accepta donc, en 1880, une place sur le banc judiciaire.

De 1880 à 1887, il consacra sa vie à sa famille, à l'étude et aux

fonctions de la magistrature dans le district de Montmagny. Cette époque fut pour lui une époque d'activité intellectuelle. Il se plongea dans les livres et poussa ses études, ses recherches, ses lectures dans tous les sens. Son goût pour les lettres avait toujours été très vif et se développa encore durant ces années de retraite studieuse.

Cependant on pensait toujours à lui dans le monde politique. Bien souvent son nom était prononcé à haute voix comme celui d'un homme nécessaire. En 1887, la charge de lieutenant-gouverneur de Québec étant devenue vacante, on l'offrit à M. Angers, qui crut devoir l'accepter. Cette nouvelle fut accueillie avec une faveur universelle. De toutes parts on applaudit à cette nomination. La haute personnalité de l'honorable M. Angers apparut de nouveau en pleine lumière; mais, cette fois, elle était saluée des acclamations de toute la province.

On connaît les évènements qui ont suivi. Jusqu'à il y a un an, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers se renferma strictement dans le rôle passif de chef d'Etat constitutionnel. Mais, en face des évènements que l'été de 1891 vit s'accomplir, er présence d'une manifestation non équivoque de l'opinion publique, il se vit forcé d'en assumer les devoirs actifs. Pour cela, il lui fallait sacrifier son repos, sa popularité auprès d'une fraction considérable de la population, la paisible jouissance des avantages de sa haute position ; il fallait entreprendre une lutte constitutionnelle ardue, dangereuse, avec un premier ministre tout-puissant et jouissant d'un prestige presque souverain. L'honorable M. Angers n'hésita pas. Il vit un devoir à accomplir, et il se dévoua à la tâche avec un courage, avec une énergie, avec une fermeté inflexibles, qui démontrèrent à tous que les honneurs et le repos n'avaient pas fléchi la trempe d'acier de son caractère. Dans cette formidable partie, il jouait tout, il risquait tout, sa carrière publique, son avenir, sa réputation d'homme d'Etat. Il n'eut pas un instant de faiblesse, et le dénouement de cette terrible crise de huit mois vint couronner son intrépide et périlleuse initiative.

Il ne conviendrait pas de discuter ici ces évènements récents. J'ai dit plus haut tout ce qui pouvait en être dit dans une esquisse de ce genre. Qu'il me suffise d'ajouter que le succès prodigieux de son intervention a entouré M. Angers d'un prestige immense, d'une auréole éclatante et que son nom est devenu fameux d'un bout à l'autre de l'Amérique septentrionale et jusqu'en Europe.

Le terme d'office de l'honorable M. Angers expire le 20 octobre prochain. Quelle sera sa carrière future ? Bien des gens se posent cette question. Agé de cinquante-quatre ans seulement, dans la pleine maturité de son talent et dans le plus lumineux rayonnement de sa renommée, il peut encore faire de grandes choses pour sa patrie, pour sa province et pour sa race. Dans quelque sphère que la Providence veuille l'appeler, ses concitoyens auront le droit d'être fiers de lui.

Encore quelques notes biographiques, et cette esquisse sera terminée. M. Angers avait épousé en premières noces mademoiselle Julie Chinic, fille de l'honorable sénateur Chinic ; elle est morte en 1879, à un âge peu avancé. En 1889, Son Honneur le lieutenant-gouverneur a épousé en secondes noces madame Hamel, veuve de M. Arthur Hamel, de Québec, et fille de notre estimé et regretté concitoyen, feu M. Alexandre Lemoine. De son premier mariage, il a eu plusieurs enfants : deux fils et une fille.

M. Angers n'est pas seulement un homme d'Etat habile : il est aussi un homme d'intérieur. Causeur vif et animé, *gentleman* parfait, il sait recevoir avec une distinction irréprochable. J'ai dit qu'il a le goût des lettres ; il a, de plus, le goût des arts, et un goût très éclairé. Il peint et dessine, à ses heures, avec succès; et sa conversation trahit souvent des connaissances artistiques remarquables. Il écrit aussi avec talent ; il marque son style d'une empreinte originale et pittoresque. Ses réponses à certaines adresses,—celle de la société Saint-Jean-Baptiste, en particulier,—ont été vivement admirées.

En un mot, M. Angers est un esprit vigoureux et cultivé, un lettré, un amateur d'art, en même temps qu'un homme politique de forte trempe.

Sa figure restera dans notre histoire comme celle d'un de nos hommes publics qui ont fait le plus d'honneur à la nationalité franco-canadienne.

THOMAS CHAPAIS.

Québec, juillet, 1892.

St. Patrice, 16 juillet,
1892.

Mon cher de Labroquerie,

Je suis de retour de la Bascapédia où il restait bien des gros poissons à prendre.

J'ai fait une belle pêche: 10 saumons en trois jours, du poids moyen de 23 lbs, l'un d'eux avait 40 lbs.

La ligne n'a que 8 lbs. de force, — ainsi vous voyez, le pêcheur doit sa prise plus à la persuasion qu'à la violence

Tout à vous

A. Langevin

Mr.
de Labroquerie Taché,
Hotel du Gouvernement,
Quebec.